



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 42764

Texte de la question

M. André Borel attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement des cotisations de retraite des personnes en préretraite FNE. Il précise que l'Etat s'était engagé à financer ces cotisations. Or il semble que les sommes correspondantes n'aient pas été versées aux régimes AGIRC ou ARRCO. Les régimes de retraite comptabilisent donc virtuellement depuis le 1er juillet 1996 les points de retraites non financés par l'Etat. De ce fait, les retraités actuels sont lésés, car leur retraite est minorée et les futurs retraités sont très inquiets quant à la validation de leurs trimestres de préretraite. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de régulariser cette situation.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. André Borel](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42764

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1402

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2611